



Guide pratique pour la réalisation administrative d'un concept médico-sanitaire pour les manifestations (CMS)

Selon la Loi sur la santé publique ([LSP 800.1, article 180, alinéa 3](#)), « *Tout organisateur de manifestation importante comportant des risques sanitaires doit mettre en place, à ses frais, une infrastructure adéquate et prendre les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire de l'événement. Ces mesures doivent être validées par le service en charge de la santé publique qui en fixe les conditions* ».

Une analyse des risques doit être effectuée par le/la responsable du dispositif médico-sanitaire DMS (personne chargée de mettre en place le dispositif médico-sanitaire et formé à cette fonction) en prenant compte des critères de risque qui doivent inclure, lors de la durée de la manifestation (liste non exhaustive) : les activités à risque, le nombre de personnes présentes, le public-cible, le lieu, l'horaire, la météorologie, etc ... cf. ([Guide des critères de risque et palier](#))

Lorsque des critères de risques importants sont mis en évidence ou que des informations supplémentaires sont nécessaires afin de garantir la sécurité des participants actifs et passifs à la manifestation, un concept médico-sanitaire détaillé doit être transmis au Bureau Sanitaire des Manifestations sur l'adresse busama@vd.ch.

Nous recommandons, dès le palier 2, que le concept médico-sanitaire soit rédigé par un prestataire médico-sanitaire professionnel.

Le BuSaMa doit pouvoir analyser et traiter le dossier en disposant de tous les éléments additionnels permettant l'analyse des risques et le dimensionnement du dispositif médico-sanitaire (DMS) y compris d'éventuelles adaptations par rapport aux éditions précédentes (Retex).

Le formulaire d'annonce du dispositif médico-sanitaire doit être inclus au concept médico-sanitaire détaillé, idéalement lors de la rédaction du POCAMA. ([Formulaire d'annonce d'un DMS](#))

Le BuSaMa se réserve le droit de demander un concept médico-sanitaire en tout temps.

➔ Les points selon le tableau ci-dessous doivent être précisés dans le document à remettre au BuSaMa :

<p>Introduction / contexte de la manifestation Guide des critères de risque et palier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type de manifestation • Localisation géographique et topologique • Périmètre de la manifestation y compris parking et camping/dortoir (si applicable) • Nombre de personnes attendues / jauge et capacité • Public cible • Durée de la manifestation (heures / jours) • Présence de sécurité privée ou bénévole (nombre de personnes engagées / facteurs de risque)
<p>Analyse des risques Guide des critères de risque et palier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Météorologie saisonnière prévisible (canicule, orages, bourrasques, températures bases et préciser les dispositions prévues) • Horaires de la manifestation (jour / nuit) • Activités à risques y compris risque consommation d'alcool et/ou substances • Risque de violence
<p>Bilan des éditions précédentes Formulaire retour d'expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RETEX (Retour d'expérience) d'anciennes éditions ou du même type sur le canton de Vaud formulaire retour d'expérience
<p>Infrastructure Lignes directrices normes d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure du poste, incluant la capacité de prise en charge couchée/assise • Infirmerie de décharge et lieu de prise en charge pour les intoxications alcooliques (si applicable) • Précisions sur l'accès à l'eau / électricité, sol en dur • Toilettes à proximité ? • Signalétique du/des postes sanitaires visibles et en nombre suffisant • Moyen de communication (radio / téléphone portable dédié avec les coordonnées correspondantes) • Nombre de poste sanitaire fixes et équipes mobiles • Plan d'implantation, indiquant : L'accès et l'emplacement au poste sanitaire principal (libre en tout temps) pour les renforts (ambulances, SMUR) et si applicable la place pour le DPMA ainsi que celle de l'héliport
<p>Moyens engagés et monté en puissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires du DMS (opérationnel à l'heure d'ouverture de la manifestation) • Nombre de secouristes et niveau de qualification • Nombre de professionnels de la santé (Autorisation de pratique valable, délégation etc.) • Nombre de véhicule d'ambulance (VTS) avec équipage conforme, précisant le nom de la société engagée • Nombre de véhicule de transport (VTP) et précision si mise à disposition par l'organisateur • Capacité de monté en puissance du DMS (appel à des renforts professionnel et/ou non professionnel dans quel nombre ? et délai ?) • Présence d'un représentant pour l'aspect médico-sanitaire dans un PCO manifestation (si applicable) • Logistique prévu pour une monté en puissance (accueil massif de patient, places disponibles etc.) • Dans le cas d'une évacuation : Nid de blessé
<p>Divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être au courant des mesures concernant le COVID-19 et le cas échéant prendre les mesures de prévention dictées par la Confédération et/ou le Canton de Vaud • Être au courant des consignes concernant le risque d'intoxication involontaire ou à des agressions à l'aiguille • Consulter régulièrement les informations importantes mises à jour sur le site www.vd.ch/busama